

## SÉANCE DU 2 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Agnès MERCIER, Angèle CROZET, Natacha ROUX et Marie ROCHE

**Absents représentés :** Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Michel ARCIS), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Fabien CHABANNES)

**Absents :** Mrs Fabrice PRADIER et André ARSAC

La séance est ouverte à 9 heures.

Mme Agnès MERCIER a été nommée secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

### Droit de préemption :

- Vente de deux parcelles de terrain bâtie sises section AC numéros 480 et 482 (7 Route de l'Olivier). Après délibération, le Conseil décide de ne pas préempter sur la vente présentée.

### Délibérations diverses :

**Vote des tarifs du cimetière :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de délibérer afin d'homogénéiser les tarifs concernant le cimetière communal et de corriger certains oublis.

LIBELLE	Tarifs 2024
<b>CIMETIERE</b>	
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C1/C2/C3 – 50 ans	600.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C1/C2/C3 – 30 ans	400.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C1/C2/C3 – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C1/C2/C3 – 30 ans	350.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) - cimetière C1/C2/C3 – 50 ans	300.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) - cimetière C1/C2/C3 – 30 ans	200.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C1/C2/C3 – 50 ans	250.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C1/C2/C3 – 30 ans	175.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1600.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 30 ans	1 000.00 €
Renouvellement case columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	800.00 €
Renouvellement case columbarium (1 niche de 4 places) – 30 ans	500.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les tarifs présentés.

**Travaux de drainage et de mise hors d'eau du château abbatial :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en juin 2023 une inondation a frappé le rez-de-chaussée du château suite à un orage violent. Il s'avère que les travaux sur la Place du Vallat voisine ont entraîné des modifications au niveau des abords du monument qui ont modifié les équilibres. Afin d'apporter une solution pérenne, il est nécessaire de reprendre le jointement des pierres des parties enterrées, d'ajouter une géomembrane et de modifier le drainage qui avait été installé car celui-ci s'avère insuffisant. Mr le Maire indique qu'une partie des travaux de rejointoiement des pieds de murs pourra bénéficier de subventions. Il présente ensuite les deux devis reçus pour ces travaux : le devis de

l'entreprise Fabien MICHEL pour la réfection des joints de maçonnerie pour un montant de 12 498 € HT et le devis de l'entreprise Eyraud TP pour la création d'un drain en bordure du château pour un montant de 5 320 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les devis présentés et autorise Mr le Maire à lancer les travaux correspondants.

**Drainage du château – modification du plan de financement :** Monsieur le Maire indique ensuite qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement du chantier précédemment évoqué afin de pouvoir déposer les demandes de subventions. Il ajoute que cette opération pourrait avoir lieu dès le mois de mars 2024.

## 1. DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Le coût prévisionnel des travaux pour la commune est évalué à 22 808 € HT. Le budget estimatif est décomposé comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT
Reprise des joints du château	4 990,00 €
Reprise des joints tour Vital Erailh – pied de mur	6 052,00 €
Reprise des joints tour Vital Erailh – partie excavée	4 950,00 €
Reprise des joints tour Vital Erailh – partie excavée – membrane drainante	1 496,00 €
Reprise des drains aux abords du château	5 320,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 808,00 €</b>

## 2. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement	Montant éligible	Taux éligible	Montant € HT	Part du total
DRAC – Monuments Historiques	15 992,00 €	45.00 %	7 196,40 €	31.55%
Département	22 808,00 €	30.00 %	6 842,40 €	30,00%
Autofinancement	22 808,00 €		8 096,00 €	38.45%
<b>Total</b>			<b>22 808,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel du projet et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes aux organismes concernés.

**Aménagement entrée nord – approbation offres lots 2 et 3 :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de l'entrée nord du bourg mené conjointement avec le Conseil Départemental de Haute-Loire. Il rappelle qu'un appel d'offres conjoint a été lancé par le Département pour les lots 2 (bordures et revêtement de surfaces) et 3 (espaces verts) en sa qualité de mandataire de la co-maitrise d'ouvrage. Il présente ensuite les offres reçues pour ces deux lots et le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre. Il précise que quatre offres ont été déposées pour le lot 2 et deux offres pour le lot 3. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de suivre l'avis du maître d'œuvre pour son classement des offres et approuve donc les offres suivantes :

- Pour le lot 2 - Bordures et revêtement de Surfaces, l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant global de 256 106.28 € HT

- Pour le lot 3 – Espaces verts, l'offre de l'entreprise ROCHE Paysage pour un montant global de 55 748.70 € HT.

Le Conseil municipal autorise enfin Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces y relatives.

**Approbation APS Place des Sénécterre :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de la Place des Sénécterre dans la continuation de l'aménagement de la place du Vallat. Il présente l'avant-projet sommaire reçu de la part de la maîtrise d'œuvre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe de validation de cet avant-projet sommaire avec une réserve relative à certains aménagements concernant la végétalisation en partie haute et basse de la Place, demande à Monsieur le Maire

à faire part de ces remarques au maître d'œuvre et autorise toutefois le maître d'œuvre à déposer le permis d'aménager pour ces travaux.

**Aliénation domaine public – 2 Place des Sénécterre :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une partie de domaine public située au droit de la parcelle cadastrée section AB 93 située 2 Place des Sénécterre. Il s'avère que la cave du propriétaire de la parcelle AB 93 est implantée sous le domaine public et qu'il craint que la circulation des véhicules n'endommage cette dernière lors des travaux de la place des Sénécterre à venir et après la fin des travaux. Il souhaite donc acquérir la partie de domaine public située au-dessus de la cave. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe à cette vente d'une partie du domaine public dont la contenance restera à définir située au droit de la parcelle AB 93 sise au 2 Place des Sénécterre à Mr Grégory BREYSSE mais émet une réserve à cette vente dans l'attente des travaux d'excavation qui auront lieu lors de travaux de la Place des Sénécterre. Le Conseil indique également que cette vente sera soumise au préalable à enquête publique de déclassement du domaine public, que le document d'arpentage nécessaire à l'extraction de cette partie du domaine public sera à la charge de l'acquéreur et autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

**Aliénation domaine public – 2 rue Via Croze :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une partie de domaine public située au droit de la parcelle cadastrée section AC 49 sise 2 Rue Via Croze. Lors des travaux de rénovation qu'il a engagé dans sa maison, le nouveau propriétaire s'est aperçu que les escaliers d'accès extérieurs se situaient sur le domaine public. Il souhaiterait donc pouvoir les rénover et comme cela a été fait dans d'autres cas, pouvoir régulariser la situation et acquérir le domaine public où est implanté son escalier d'une superficie d'environ 5 m<sup>2</sup>. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe à cette vente d'une partie du domaine public d'une contenance d'environ 5 m<sup>2</sup> mais qui reste à définir suite à la réalisation de l'isolation extérieure qui est prévue sur ce bâtiment, située au droit de la parcelle AC 49 sise au 2 Rue Via Croze à Mr Julien ACCASSAT. Il indique également que cette vente sera soumise au préalable à enquête publique de déclassement du domaine public, que le document d'arpentage nécessaire à l'extraction de cette partie du domaine public sera à la charge de l'acquéreur et autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

**Approbation mission INGÉ 43 pour gymnase :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage de rénover le gymnase municipal. Compte tenu de la complexité de ce projet, il est nécessaire de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il ajoute qu'INGE43, l'agence d'ingénierie mise en place par le Conseil Départemental, est en mesure d'accompagner la commune en réalisant une étude de faisabilité et en aidant ensuite à lancer un appel à candidatures pour la désignation d'un maître d'œuvre. Le coût de ce type de mission est forfaitaire et s'élève à 4000 €. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le mandat de mission présenté et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec INGÉ43.

**Bibliothèque municipale – Signature d'un contrat d'objectifs avec le Département de la Haute-Loire :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'objectifs et de moyens mis en place par le Conseil Départemental de la Haute-Loire afin de proposer un service d'appui au développement de la lecture publique dans les communes. Ce contrat d'une durée de 5 ans a pour objectifs de permettre à l'ensemble de la population un égal accès à la bibliothèque municipale, d'offrir au public des collections actualisées et diversifiées ainsi que des services de qualité avec du personnel formé et enfin de permettre à la bibliothèque communale d'intégrer le réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale pour bénéficier de ressources, de formations, d'outils, de Conseils et d'informations partagées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce contrat d'objectifs et de moyens. Mme JOURDAN précise qu'un nouveau logiciel devra être acquis par la commune afin de permettre un suivi des prêts pour les CD et les DVD.

**Lancement d'un appel offres pour l'acquisition d'une épareuse :** Mr le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir l'acquisition d'une nouvelle épareuse pour le service technique. Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à lancer cet appel d'offres sous la forme d'un marché à procédure adaptée avec publication sur la plateforme de dématérialisation.

**Demande de financement – Poste chef de projets Petites Villes de Demain :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le poste de « Chef de Projet Petites Villes de Demain » est partagé avec la commune de Saint Julien Chapteuil. Il rappelle également que les dépenses liées à ce poste peuvent être subventionnées par l'Etat à hauteur de 75% du coût annuel du poste via l'ANCT. Afin d'obtenir une subvention, une demande doit être déposée chaque année. Il propose donc de déposer une demande de subvention pour ce financement et d'approuver le plan de financement. Après délibération, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de déposer une demande de financement auprès des services de l'Etat, approuve le plan de financement présenté et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives.

**Voirie lotissement Paul Séjourné :** *Mr le Maire informe le Conseil qu'une personne serait intéressée par l'achat d'un lot situé dans la partie haute du lotissement Paul Séjourné dont la sortie était normalement prévue par la voirie reliant la route de la Borie au lotissement de Bellevue. Il indique que l'intéressée souhaiterait pouvoir utiliser le chemin piétonnier situé à côté du lot en question pour pouvoir réaliser les travaux de construction dans un premier temps et dans un deuxième temps pour avoir une sortie de sa parcelle par le bas. Après délibération, le Conseil autorise l'intéressée à utiliser ce chemin pour les travaux de construction et le Conseil Municipal s'engage à transformer ce chemin en voie carrossable une fois les travaux d'aménagement du lotissement terminés.*

**Proposition acquisition d'une parcelle de terrain :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaiterait installer un local de vente route de Coubon sur la parcelle section A numéro 729 qui est actuellement en indivis. Afin de faciliter l'acquisition de cette parcelle, il propose au Conseil Municipal d'engager une discussion avec les héritiers en vue de leur faire une offre d'achat. Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

**Vente terrain ZA du Pinet :** Mr le Maire rappelle au Conseil qu'un artisan souhaite acquérir une parcelle de terrain située à la Zone Artisanale du Pinet. Avant d'envisager la vente de cette dernière, il convient de calculer le coût de sa viabilisation et de tenir compte de toutes les dépenses engagées afin de pouvoir définir un prix de vente. En prenant en compte le prix d'achat initial du terrain, les coûts de raccordement, les frais d'arpentage, l'étude de sol et les dépenses de voirie supplémentaires rendues nécessaires par la suppression de l'aire de retournement pour le déneigement nécessaire à la réalisation de ce projet, le Conseil décide donc de proposer un tarif de 10 € TTC le m<sup>2</sup> pour cette vente.

**Adhésion à l'association des Communes forestières :** Mr le Maire rappelle que la commune est propriétaire de nombreux espaces boisés et souhaite s'engager dans plusieurs projets de gestion durable de ses forêts, notamment dans le secteur des Monts Breysse. Il présente ensuite les actions menées par l'association des communes forestières au niveau départemental et national et indique qu'elle devrait pouvoir apporter à la commune un soutien technique et une expertise pour mener à bien ces projets. Il indique enfin que le coût de l'adhésion à cette association est de 175 € pour les communes de 1000 à 2000 habitants. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à l'Association des Communes Forestières.

**Création poste statutaire Adjoint Administratif Territorial :** Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le poste d'adjoint administratif territorial en CDD de l'agent en charge de l'accueil à la Maison France Services arrivera à échéance au 30 avril prochain. Etant donné que ce service en plein développement est appelé à être pérennisé et que l'agent en place donne entièrement satisfaction, il propose donc de créer un poste statutaire d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet afin de pouvoir y nommer cet agent à

compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Il rappelle toutefois que la création de ce poste est soumise à l'avis préalable du CST du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Mr le Maire indique aussi que de nouvelles permanences vont être mises en place à France Services dans les semaines à venir.

**Création d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :** Mr le Maire informe le Conseil Principal qu'un agent du service administratif peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et qu'un agent du service technique peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il propose donc de créer les postes correspondants afin de pouvoir y nommer les agents concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, poste de catégorie C, appartenant à la filière administrative, pour un temps complet, à compter du 4 mars 2024 et un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, poste de catégorie C, appartenant à la filière technique pour un temps non complet de 30 heures par semaine, à compter du 4 mars 2024. Le Conseil décide aussi de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

**Adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc :** Mr le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc pour l'année 2024. Après délibération, le Conseil approuve l'adhésion à cette association et le versement de la cotisation de 250 € correspondante.

**Régularisation emprise route départementale 281 :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental qui souhaite effectuer une régularisation de l'emprise de la RD 281 aux abords du hameau de la Prade, en direction d'Alleyrac. Il précise que la voirie ayant été aménagée en partie sur des terrains sectionaux, il souhaite acquérir 5 parcelles de terrain appartenant à la section de St Victor pour une surface totale de 398 m<sup>2</sup>. Après délibération, le Conseil Municipal, compétent pour délibérer sur la vente de biens de section ayant pour objectif la réalisation d'un investissement nécessaire à l'exécution d'un service public ou à l'exécution d'une opération d'intérêt public, décide d'approuver la vente au Département de Haute-Loire des parcelles cadastrées section E numéros 1921 pour 64 m<sup>2</sup>, 1925 pour 61 m<sup>2</sup>, 1927 pour 225 m<sup>2</sup>, 1928 pour 26 m<sup>2</sup> et 1929 pour 22 m<sup>2</sup>, et approuve le prix d'acquisition proposé par le Département à 0.25 € le m<sup>2</sup>. Mr le Maire indique que la recette de cette vente sera indiquée sur l'état annexé au compte financier unique correspondant à la section de Saint Victor.

#### Questions diverses :

**Demande acquisition terrain en bordure de la voirie départementale :** Mr le Maire rappelle le dossier présenté lors de la dernière séance concernant une demande d'acquisition de terrain en vue de régulariser une sortie de parcelle en bordure de la RD535 au niveau de l'Avenue des Ecoles. Il indique que le Conseil Départemental émet un avis favorable à cette acquisition par la commune.

**Classement Zone de Revitalisation Rurale :** Mr le Maire indique que la commune a été classée en Zone France Ruralité Revitalisation, le nouveau dispositif qui remplacera les ZRR au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Subventions acquises :** *Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs subventions ont été acquises : 200 000 € du Conseil Régional pour l'Entrée Nord dans le cadre des appels à projets Villages Remarquables et 46 311 € de la part de l'Agence de l'Eau, 50 000 € de la Communauté de Communes pour la Place de Sénécterre au titre des fonds de concours, et 58 817 € pour l'achat d'un véhicule de déneigement.*

#### Dates diverses :

Rencontre avec banque des territoires le 6 mars

Soirée de la femme le 8 mars

AG association Transcévénole le 10 mars

Réunion publique voie verte le 14 mars

Réunion projet stade le 15 mars

AG association ECE le 23 mars

Conseil communautaire le jeudi 28 mars

Regroupement forestier le 29 mars et le 6 avril

Prochain Conseil Municipal le jeudi 4 avril 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.